

La guerre secrète de la France contre le peuple syrien

RÉSEAU VOLTAIRE | DAMAS (SYRIE) | 22 FÉVRIER 2012

ENGLISH عربي



Lors de la prise du bastion insurgé dans le quartier de Bab Amr, à Homs, l'armée syrienne a fait plus de 1 500 prisonniers, dont une majorité d'étrangers. Parmi ceux-ci, une douzaine de Français ont requis le statut de prisonnier de guerre en déclarant leur identité, leur grade et leur unité d'affectation. L'un d'entre eux est colonel du service de transmission de la DGSE.

En armant la Légion wahhabite et en lui fournissant des renseignements satellitaires, la France a conduit une guerre secrète contre l'armée syrienne, qui a fait plus de 3 000 morts dans les rangs, et plus de 1 500 morts parmi les civils, en dix mois de combats.

Ces informations ont été partiellement dévoilées par Thierry Meyssan lors d'une intervention sur la première chaîne de télévision russe, le lundi 13 février 2012 ; puis dans [un article publié le mardi 14 par Komsomolskaïa Pravda](#) ; enfin dans [une vidéo de Voltaire Network TV](#).

La France a sollicité l'aide de la Fédération de Russie pour négocier avec la Syrie la libération des prisonniers de guerre.

Le Réseau Voltaire n'a pas trouvé d'éléments permettant de confirmer les imputations selon lesquelles 120 Français auraient été faits prisonniers à Zabadani. Cette rumeur semble être une exagération de nos informations et paraît sans fondement.

Par ailleurs, le Réseau Voltaire s'interroge sur les articles d'envoyés spéciaux à Homs parus ces derniers jours dans des quotidiens français : une semaine après la reprise en main du quartier insurgé, et alors que ne subsistent que des combats urbains de faible intensité, ces reporters persistent à décrire une fiction de révolution, masquant la vérité à leurs lecteurs, laissant ainsi à Alain Juppé la possibilité de négocier en secret la restitution des prisonniers de guerre.

Le 17 février, Nicolas Sarkozy et David Cameron signaient une déclaration commune. On peut y lire : *« La France et le Royaume-Uni soulignent que les personnes responsables des violences dans toute la Syrie ne doivent pas douter que le jour viendra où elles devront répondre de leurs actes. La France et le Royaume-Uni réaffirment leur détermination à faire en sorte que des éléments de preuve concernant les crimes soient dûment recueillis afin que les personnes qui ont ordonné ou commis des atrocités puissent rendre des comptes. »*

En l'absence d'obligation par des traités pertinents, la guerre secrète conduite par le président Sarkozy et son gouvernement est un acte sans précédent sous la Ve République. Elle viole l'article 35 de la Constitution et constitue un crime passible de la Haute Cour (article 68).

Source : « La guerre secrète de la France contre le peuple syrien », *Réseau Voltaire*, 22 février 2012, www.voltairenet.org/a172861